

Lu pour Vous – Sélection et synthèse par Michel VITRANI
« Recueil des actes administratifs de la Ville de Marseille » (RAA N° 330 du 15.10.2009)

-1- **PV N°09/0977/DEVD**-Direction Générale de l'urbanisme et de l'habitat.
Compte rendu annuel à la Collectivité, ZAC de la Jarre. Participation de la Ville de Marseille à l'équilibre du bilan.

La ville de Marseille a confié à Marseille Aménagement la conduite de l'opération de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) de la Jarre, par le conseil municipal en 1995 pour sa phase de réalisation. Une modification ou plus exactement une réorientation de la ZAC passant de zone de développement à caractère industriel, en caractère de développement d'habitation fut établie par délibération le 24 mars 2003. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été modifié dans cette zone le 17.12.2007 par la CUM ; ce document intègre le projet zone urbaine sensible (ZUS - Soude et Hauts de Mazargues).

Dans la zone de la Jarre il est prévu la réalisation d'un parc sportif, la réalisation de logements collectifs sur les terrains précédemment destinés à l'habitat individuel ainsi que la réalisation d'une nouvelle voirie la U 590.

Perspectives 2010/2012 : « Un dossier de demande de déclaration d'utilité publique permettra de mener à bien les acquisitions foncières par voie amiable puis par voie d'expropriation si des accords avec les propriétaires concernés par les projets d'urbanisme ne sont pas trouvés ».

Enfin on constate une diminution des recettes de **1 220 000** euros par rapport au précédent CRAC (compte rendu 2008). Une subvention de l'Etat par le biais de l'**ANRU** (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) participera à hauteur de 40%.